

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Demande de permis de démolition
15, boulevard Lajeunesse Ouest

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Avis public est, par les présentes, donné que le comité ayant pour fonction de décider des demandes de permis de démolition, sera saisi d'une demande visant à obtenir un permis autorisant la démolition du bâtiment suivant :

➤ **15, boulevard Lajeunesse Ouest (résidentiel)**

Le comité de démolition tiendra sa séance le 25 mars 2020, à 18h00, à la salle de conférence 102-2, située au 10, rue St-Joseph, bureau 102, à Saint-Jérôme. Les personnes intéressées peuvent assister à cette réunion.

Avant de rendre sa décision, le comité doit considérer les oppositions reçues.

Toute personne qui désire s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 5 mars 2020.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 436-1512, poste 3152